

## **Gouvernement du Burundi**

**Bureau Intégré des Nations Unies (BINUB)**

**United Nations Development Programme (UNDP)**

**United Nations Children's Fund (UNICEF)**

**United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)**

**United Nations Educational, Scientific, Cultural Organization (UNESCO)**

**United Nations Fund for Population (UNFPA)**

**UN Habitat**

**Food and Agriculture Organization (FAO)**

# **Programme Conjoint d'appui à la Consolidation de la Paix et à la Gouvernance au Burundi**

Soutien au Gouvernement du Burundi dans:

- Le développement d'une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation par le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux.
- L'appui à une Administration publique plus transparente, décentralisée pour une efficacité améliorée et une accessibilité des services publics accrue.
- Le soutien aux institutions d'information, de communication et d'éducation communautaire afin qu'elles fassent la promotion de la culture de la paix auprès de la population
- Le renforcement des capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide
- La mise en place d'un cadre institutionnel permettant un accès équitable des populations à la terre et aux autres facteurs de production accru

# Programme Conjoint d'appui à la Consolidation de la Paix et à la Gouvernance au Burundi

Pays: Burundi

## Résumé du programme

Ce programme conjoint fait partie de la Stratégie Intégrée d'appui des Nations Unies à la Consolidation de la Paix au Burundi et il contribue à la réalisation des résultats suivants :

### Résultat Stratégique:

Les institutions de gouvernance démocratique sont renforcées

### Résultats spécifiques de programme

- Les cadres institutionnels sont renforcés et les mécanismes de concertation entre partenaires nationaux, y compris la société civile, sont mis en place en vue de développer une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation et de favoriser la prévention et la résolution pacifique des conflits ;
- L'administration publique est réformée pour être plus transparente, responsable et efficace, au service de tous les citoyens, et le processus de décentralisation est renforcé ;
- La liberté de la presse est garantie, les médias sont plus professionnels et le cadre juridique et institutionnel dans le secteur de la communication est renforcé ;
- Les capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide sont renforcées ;
- Les cadres institutionnels sont renforcés pour favoriser la résolution pacifique des conflits fonciers et l'accès équitable à la terre et autres facteurs de production.

	Ressources (US Dollars)	
<b>Titre du Programme:</b> Appui des Nations Unies à la Consolidation de la Paix et à la Bonne Gouvernance au Burundi	Budget indicatif:	19,380,000
<b>Durée du Programme:</b> Juillet 2007 – Juillet 2009	Contributions:	
	• BINUB	8,000,000
	• PNUD	
	√ TRAC 1	800,000
	√ TRAC 3/BCPR	150,000
<b>Options de Gestion des Fonds:</b> Combinaison des modalités canalisées et parallèles	• UNICEF	1,112,000
	• Contributions en nature	
	Budget non encore financé	9,318,000

### Entités Participantes

**BINUB**

Youssef Mahmoud, Représentant Exécutif du Secrétaire Général,  
et Chef du BINUB

**PNUD**

Antonius Broek, Directeur

**UNICEF**

Bintou Keita, Représentante



## **PROGRAMME INTEGRE PAIX ET GOUVERNANCE**

### **1. Analyse de la situation et logique du programme**

Plus d'une décennie de conflit armé et trois années d'embargo économique ont laissé l'économie burundaise exsangue, détruit la base productive, affaibli la capacité institutionnelle et occasionnée d'importantes pertes en vies humaines.

De par sa durée et l'intensité de sa violence, la crise burundaise a grandement nuit, à la cohésion sociale. La guerre, les déplacements forcés et l'exil ont profondément divisé les burundais, et leur confiance dans l'Etat en a été fortement affectée. De plus, les institutions nationales ont subi une importante érosion de leurs capacités humaines qui les a vidées de leur mémoire institutionnelle et des ressources matérielles indispensables à ses fonctions de planification, gestion et provision de services publics.

Depuis la signature en août 2000 de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, le Burundi s'est engagé dans un processus de stabilisation sécuritaire et de consolidation de la paix, marqué depuis par l'élection démocratique en août 2005, d'un nouveau Parlement, l'investiture d'un nouveau Président de la République, la formation d'un nouveau gouvernement et la signature d'un accord de cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle le 7 Septembre 2006. De nombreux efforts ont été initiés afin de poser les fondations d'un Etat efficace au service de ses citoyens. Il convient à ce titre de noter que la composition de ces nouvelles institutions reflète une volonté de reconnaître et accroître la place des femmes dans les prises décisions.

Le processus démocratique doit cependant être consolidé et le relèvement socio-économique accéléré. De nombreux défis entravant la consolidation de la paix et la restauration d'un service public efficace et transparent demeurent. Ainsi, le Parlement, composé essentiellement de nouveaux élus sans expérience législative doit être appuyé tout en encourageant des débats constructifs au sein de l'institution et avec les autres partenaires. Ce dialogue devra particulièrement inclure les associations civiles et notamment celles représentant les femmes. L'administration publique doit être réformée et modernisée. Le Burundi doit aussi trouver des solutions concrètes et immédiates au problème foncier qui représente près de 80% des litiges et qui constitue pour les réfugiés rapatriés et autres déplacés des motifs d'instabilité sociale.

Le programme conjoint « Paix et Gouvernance » a été conçu en accord avec le gouvernement pour répondre à ces défis. Il s'articule autour de deux objectifs essentiels pour la consolidation de la paix qui sont d'une part le renforcement de la culture de la paix à tous les niveaux et l'amélioration des capacités de l'Etat pour une gestion plus transparente, coordonnée et efficace des affaires publiques, et notamment de l'assistance internationale, sur la base du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté récemment élaboré. Ce programme conjoint présente, dans le cadre de ces deux objectifs, les différentes priorités nationales dans lesquelles les Nations Unies au Burundi ont une véritable capacité d'appui immédiat et concret.

## 2. Objectifs et stratégies du programme

L'objectif principal du programme intégré de Paix et de Gouvernance est que les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouir pleinement des dividendes de la paix. Son objectif principal et les interventions stratégiques qui le composent s'inscrivent dans la droite ligne du CSLP dans son axe stratégique « *Amélioration de la Gouvernance et de la Sécurité* », des priorités retenus dans la Feuille de Route conjointe Gouvernement/BINUB et du mandat accordé au BINUB dans le cadre de la Résolution 1719.

Ces différents cadres programmatiques prévoient, dans le domaine de la gouvernance notamment, les actions prioritaires suivantes (cf. Feuille de Route conjointe Janvier 1007 – Décembre 2008) :

- Poursuivre les réformes institutionnelles et renforcer la gouvernance démocratique
- Renforcer les capacités humaines et matérielles de l'Exécutif, du Législatif, et du Judiciaire
- Renforcer les capacités et responsabiliser la société civile
- Promouvoir une culture du respect des règles démocratiques par les partis politiques
- Lutter contre la corruption
- Poursuivre les réformes de l'administration publique

Le renforcement du dialogue et de la démocratisation de la prise de décision dans une optique de consolidation de la paix passent donc par un certain nombre de réformes institutionnelles, et le renforcement des capacités nationales pour la conception, la mise en oeuvre et le suivi de politiques et de programmes qui favorisent un relancement économique durable et équitable.

### 2.1. Principes directeurs

Sur la base du contexte et des priorités nationales, qui ont déterminé l'objectif principal du programme, les Nations Unies ont ensuite élaboré une stratégie et identifié un certain nombre d'interventions spécifiques sur la base des principes suivants :

- Ces interventions ont un impact immédiat et direct sur la consolidation de la paix
- Ces interventions peuvent être mises en oeuvre au cours des deux prochaines années
- Ces interventions ne sont pas déjà prises en compte par les programmes en cours ou à venir des autres partenaires
- Pour chaque intervention prévue, les Nations Unies apportent une valeur ajoutée réelle et immédiate, sur la base de ses ressources au Burundi et sa capacité à mobiliser rapidement toute expertise requise
- Ces interventions peuvent rassembler l'expertise de plusieurs organisations des Nations Unies

### 2.2 Les objectifs stratégiques du Programmes

Sur la base de ces principes directeurs, le programme a identifié les objectifs stratégiques ci-après:

- 1) Le développement d'une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation par le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux.
- 2) L'appui à une Administration publique plus transparente, décentralisée pour une efficacité améliorée et une accessibilité des services publics accrue.
- 3) Le soutien aux institutions d'information, de communication et d'éducation communautaire afin qu'elles fassent la promotion de la culture de la paix auprès de la population
- 4) Le renforcement des capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide
- 5) La mise en place d'un cadre institutionnel permettant un accès équitable des populations à la terre et aux autres facteurs de production accru

### 2.3 Stratégie d'approche

L'approche vise une complète appropriation des programmes par les partenaires nationaux, un impact réel et immédiat, et une meilleure coordination des intervenants au niveau institutionnel et communautaire. Ainsi, pour chaque objectif stratégique, et selon les besoins, les services rendus par les Nations Unies inclueront :

- L'appui technique, pour notamment faciliter et accompagner en amont les institutions nationales en charge de l'initiation et de la conduite des réformes institutionnelles, la conception, le développement et le pilotage des programmes relatifs à la consolidation de la démocratie et de la paix ;
- Le plaidoyer et information, pour mobiliser les énergies autour de défis non encore tenus en considération dans les programmes actuels et en faveur du Gouvernement pour l'assistance de la communauté internationale
- L'exécution directe, en privilégiant les actions à impact rapide et durable au sein des communautés et des institutions nationales aussi bien étatiques que non étatiques ;
- La formation, pour renforcer les capacités des partenaires nationaux tout en veillant à adapter l'appui apporté en fonction de leur capacité d'absorption

L'application de ces principes et de ces services se fera, pour chaque objectif stratégique, autour d'un certain nombre de produits spécifiques, selon une approche flexible et une séquence prédéterminée

Les produits spécifiques sont les suivants.

#### **Objectif 1 : Le développement d'une culture démocratique au sein des différentes structures de représentation par le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux**

A travers cette composante, le programme conjoint assistera le Gouvernement et les autres entités parties prenantes comme le Parlement, les partis politiques, les organisations de la Société civile et la presse dans leurs efforts de consolidation de la paix de renforcement du processus démocratique.

##### 1) Amélioration de l'efficacité du Parlement

En ce qui concerne le Parlement, les appuis du programme viseront le renforcement de ses capacités institutionnelles à travers les appuis techniques destinés à accroître et à améliorer la

production législative. Le programme appuiera tout particulièrement la promotion du travail des femmes parlementaires et leur formation en leadership pour assurer une plus grande visibilité et une plus grande contribution de la femme au processus de consolidation de la paix.

## 2) Promotion et institutionnalisation de cadres de dialogue pour la paix:

Le programme appuiera la mise en place et l'institutionnalisation de cadres de dialogue et de concertation entre les différents partenaires nationaux. Pour cela des rencontres périodiques entre le gouvernement, le Parlement, les élus locaux, les partis politiques, la société civile et les médias seront organisées. Parallèlement, les partis politiques et la société civile seront encouragés à établir leur propre forum de dialogue. L'objectif final est que ces différents cadres soient institutionnalisés et pérennisés.

Dans le cadre de la promotion de la participation de la femme à la consolidation de la paix, les représentantes féminines des partis politiques seront particulièrement appuyées en termes de formation en leadership, en plaidoyer pour la paix en vue de leur assurer une plus grande place et une meilleure visibilité de leur action dans leur milieu.

## 3) Révision des cadres légaux, législatifs et réglementaires des Organisations de la Société civile.

Le programme appuiera la révision des cadres légaux, législatifs et réglementaires des organisations de la société civile afin de permettre une meilleure réglementation et gestion de leurs activités tout en leur assurant une protection accrue et un rôle reconnu.

## 4) Renforcement de la protection et le rôle économique et social de la femme dans la communauté notamment par la mise en œuvre de la résolution 1325

La consolidation de la paix ne peut se faire avec la marginalisation économique de plus de la moitié de la population et une insécurité ciblée à son égard. Les femmes constituent en effet une frange très vulnérable aux violences de types sexuelles et sont par ailleurs victimes de discrimination sur le plan économique. Pour non seulement restaurer leurs droits de citoyennes mais aussi potentialiser leur contribution à la sortie de crise et à la consolidation de la paix, des mesures spécifiques doivent être prises.

Pour assister le gouvernement à contrer les violences faites aux femmes, et à en minimiser les traumatismes, le programme appuiera :

- une campagne d'information et de sensibilisation contre les violences sexuelles au niveau communautaire
- une assistance légale aux victimes des violences sexuelles
- la révision des règles afin de permettre aux tribunaux la reconnaissance de rapports médicaux établis par les centres communautaires de santé plus proches des populations
- la mise en place de cellules genre au sein des postes de police pour l'analyse et le suivi des dossiers se rapportant aux violences sexuelles.
- La formation du personnel des centres de santé sur la prise en charge des victimes de violences sexuelles

De plus, en vue d'appuyer l'auto prise en charge économique des femmes les plus vulnérabilisées, le programme organisera des formations pluri annuelles pour les cadres des OSC

féminines dans les domaines suivants : leadership, gestion des associations, plaidoyer, gestion et évaluation des projets.

**Objectif 2 : L'appui à une Administration publique plus transparente, décentralisée pour une efficacité améliorée et une accessibilité des services publics accrue.**

Cet objectif stratégique visera plus particulièrement les interventions suivantes :

1) Un plan stratégique de réforme de l'administration publique

Le programme appuiera une étude diagnostique des missions et des structures de l'administration publique et l'élaboration d'une méthodologie de préparation et de déploiement du plan stratégique.

Il s'agira également de mettre en place un cadre de suivi de l'action de l'administration publique, notamment à travers la tenue annuelle d'une conférence nationale de l'administration publique

2) La réforme de l'Administration publique et professionnalisation de la Fonction Publique

L'administration publique est à l'heure actuelle et dans son état actuel incapable de rendre les services qui sont attendus d'elle comme adjuvant du développement. Son inefficacité affecte l'ensemble de l'exécution des programmes du gouvernement et pénalise les citoyens qui ne reçoivent pas les services attendus. Il s'agira donc de :

- Appuyer une étude diagnostique et l'élaboration du projet de loi organique portant définition et distinction entre fonctions techniques et fonctions politiques dans l'administration centrale et locale
- Mener une campagne de sensibilisation et d'information
- Appuyer des rencontres périodiques entre les élus et les administrations centrales et déconcentrées
- Elaborer et diffuser le guide de l' élu local et le code de conduite de l'agent public

3) La lutte contre la corruption

Le programme appuiera l'opérationnalisation des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption en particulier le déploiement de la Brigade anti-corruption mis en place par le gouvernement. L'appui du programme concernera l'équipement du commissariat général et des commissariats régionaux de la Brigade anti-corruption ainsi que la formation et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'investigation et du renseignement. Le programme appuiera également une campagne d'information et de sensibilisation préalable au déploiement par le biais de la presse et des médias de proximité et par le truchement de contribution aux activités similaires des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la corruption.

4) L'élaboration et mise en oeuvre de plans locaux de consolidation de la paix et relance socio-économique

En vue de renforcer le développement communautaire, le programme appuiera l'élaboration de plans locaux sur la base d'un plan type vulgarisé. Des formations seront fournies aux comités

locaux de bonne gouvernance sur la confection et à la mise en œuvre de ces plans de développement.

**Objectif 3 : Le soutien aux institutions d'information, de communication et d'éducation communautaire afin qu'elles fassent la promotion de la culture de la paix auprès de la population**

Sur la période considérée, le Programme assistera le gouvernement burundais, dans la réflexion en vue de la mise sur pied d'une école de journalisme multimédia, capable d'assurer une solide formation en Presse écrite, Radio et Télévision aux journalistes burundais. L'appui envisagé sous forme d'une étude débouchera sur des recommandations et sur l'élaboration des statuts et programmes de ladite école. Il est indispensable que celle-ci ait un statut de grande école avec une autonomie de gestion la soustrayant aux contraintes du cadre universitaire classique.

Dans le même temps, et pour tenir compte des besoins réels de professionnalisation en cette matière, le programme appuiera l'organisation d'une série de séminaires portant sur l'éthique et la déontologie des médias, la collecte et le traitement de l'information, le journalisme d'investigation, la chronique judiciaire et sur certains aspects techniques comme le photojournalisme ou le montage Radio-TV.

Le programme soutiendra la création de radios communautaires (radios de proximité) afin de permettre une meilleure couverture du territoire national et la diffusion d'informations adaptées aux besoins du monde rural notamment, et capables de sensibiliser et mobiliser les populations en faveur de la paix et la cohabitation pacifique. Le programme appuiera les radios privées existantes dans la conception et la diffusion d'émissions, de pièces de théâtre ou de sketches d'animation ciblés sur les grands sujets de préoccupation des populations rurales notamment.

**Objectif 4 : Le renforcement des capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide.**

Le programme appuiera la CNCA en renforçant ses capacités techniques et opérationnelles dans la mobilisation et la gestion de l'aide publique au développement. A ce titre, des formations spécifiques et un équipement adéquat seront fournis au CNCA. Le programme appuiera également le CNCA dans la production régulière des informations utiles au gouvernement et à ses partenaires, de même que la tenue périodiques de rencontres de concertations entre le gouvernement et ceux-ci sur les questions de l'alignement de l'aide sur les priorités nationales.

De plus, le programme visera à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre concrète du CSLP dont le plan d'action donnera lieu à des projets spécifiques. Le programme appuiera le gouvernement dans l'exercice en cours d'identification des besoins en renforcement des capacités des principales administrations et structures en charge du CSLP. Le programme assistera la réflexion sur la mise en place au besoin, d'un fonds pour le renforcement des capacités destiné aux Ministères clef suivants : Santé, Education, Agriculture, Finance, Plan, Justice Commerce. Le programme appuiera en outre l'organisation et la tenue de la table ronde des partenaires du Burundi.

Enfin, en raison de leur importance dans la planification et le suivi des efforts de développement, le système statistique national et un recensement général de la population seront appuyés. Dans le

même ordre d'idée, la Vision 2025 en cours bénéficiera d'un appui pour sa finalisation et sa prise en compte dans la planification nationale au même titre que les OMDs.

### **Objectif 5 : Mise en place d'un cadre institutionnel permettant un accès équitable des populations à la terre et aux autres facteurs de production accru**

Cet objectif stratégique inclut les interventions suivantes :

#### **1) L'opérationnalisation de la Commission Terre**

Près de 80% des litiges tournent autour de questions relatives à la terre. Mal ou non résolus, ces litiges constituent pour les réfugiés rapatriés et autres déplacés des motifs d'instabilité sociale. L'opérationnalisation de la Commission Terre créée par le gouvernement que le programme va soutenir par une dotation en équipement de travail et en matériel roulant contribuera à une réduction de la tension sociale. Le programme compte appuyer non seulement l'effectivité de la commission mais aussi l'assister à mener les réflexions qui conduiront à identifier les sources possibles d'indemnisation des personnes victimes par la constitution éventuelle d'un fonds de réparation et de compensation, les modalités de son alimentation et les clauses de son utilisation.

#### **2) L'adoption de la stratégie sur l'aménagement du territoire**

Parallèlement aux efforts, entrepris par la Commission Terre, pour régler les litiges fonciers, le gouvernement souhaite la mise en place d'une stratégie à long terme d'aménagement du territoire.

L'élaboration et l'adoption de cette stratégie passera par un soutien, de la part du programme, à la conduite d'études préliminaires et l'organisation d'un processus consultatif d'élaboration des mesures concrètes à inclure.

#### **3) L'adoption de la loi sur les successions et les libéralités**

Sur la base d'un plaidoyer à la fois assertif et documenté, de la part des organisations féminines, le Gouvernement a instruit le Ministère en charge des droits de l'homme de la révision de la loi actuelle sur les successions en vue de l'expurger des dispositions jugées inégales et injustes à l'égard des femmes et attentatoires à leurs droits de citoyennes à part entière. A la suite du Programme du PNUD qui a aidé à la traduction en Kirundi du texte révisé, le programme conjoint soutiendra l'adoption de la nouvelle loi et supportera sa reproduction et sa diffusion ainsi que celles des décrets d'application qui en découleront.

### **2.4. Valeur ajoutée du Programme**

Compte tenu de la sensibilité du secteur de la gouvernance, les Nations Unies au Burundi détiennent un avantage comparatif certain au regard de leur neutralité, et de leur crédit de partenaire fiable comme accompagnateur des efforts de consolidation de la paix et de leurs expertises dans le domaine de la gouvernance.

Outre la facilitation du dialogue politique qui a conduit aux différents accords, y compris celui du cessez le feu signé avec le dernier mouvement rebelle en septembre 2006, les Nations Unies ont apporté un soutien critique et reconnu à l'organisation et la bonne tenue des élections à tous les

niveaux de la représentation nationale (référendum constitutionnel, élections communales, parlementaires et collinaires).

De même, les Nations Unies ont offert un appui technique et financier à l'élaboration, par le Gouvernement, du Programme d'Urgence et du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, dont la mise en oeuvre, à travers notamment la tenue de la Table Ronde prévue pour mars 2007, bénéficiera également d'un soutien continu du BINUB et des organisations des Nations Unies.

L'adoption par les Nations-Unies d'une approche intégrée qui rassemble les ressources, et l'expertise des différentes sections et agences dans un seul cadre à la poursuite d'un même objectif à travers une stratégie unifiée, vise à bâtir sur ces acquis pour apporter une réponse structurelle et multidimensionnelle aux problèmes de Gouvernance au Burundi.

L'expérience et la connaissance particulières du terrain, induites par la longue présence au Burundi de nombreuses agences, constituent aussi une véritable valeur ajoutée qui améliore la pertinence et la conformité des réponses du SNU en prenant en compte la spécificité de l'histoire et de la culture nationales.

## **2.5. Stratégie de sortie**

Le programme conjoint est prévu pour une durée de deux ans. La stratégie de sortie consiste en la responsabilisation des partenaires nationaux et à l'appropriation totale des produits par les structures bénéficiaires en vue de leur pérennisation. Elle repose en outre sur les indicateurs de stratégie de sortie tels que définis dans le complément au 7<sup>ème</sup> rapport du Secrétaire Général sur le Burundi (S/2006/429, 14 Aout), à savoir :

- L'adoption d'un cadre législatif et l'accomplissement de progrès dans le processus de réforme de l'administration publique
- Le plein exercice par le Parlement de ses fonctions législatives et de contrôle

De façon générale, à l'issue des deux années d'exécution du programme, les résultats atteints devront permettre au processus de consolidation de la paix de continuer avec un appui extérieur réduit, et à chacune des Agences des Nations-Unies de reprendre ses activités spécialisées dans le cadre du développement socio économique. La présence active des Agences du Système dans la programmation et l'exécution conjointe du Programme est une des garanties de la continuation et la consolidation par celles-ci des actions en faveur des axes qui nécessiteraient encore une certaine attention à la fin du Programme.

## **3. Modalités de Mise en Œuvre du Programme Conjoint**

Afin d'assurer que sa mise en oeuvre se fasse de façon cohérente avec les autres composantes et programmes de la stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le programme conjoint « Paix et Gouvernance » prévoit les modalités suivantes.

### **3.1 Coordination avec les autres Sections du BINUB et partenaires externes**

Les axes d'interventions du Programme Paix et Gouvernance incluent des problématiques qui sont également prises en considération dans d'autres interventions, notamment au sein même des Nations Unies. Il s'agit en particulier de la question de la lutte contre la corruption qui par

beaucoup d'aspects repose également sur la question de la justice, sur la question de la sécurité et sur la question des droits de l'homme. Il s'agit aussi de la question du genre dans ses dimensions de représentativité, de participation mais également de rétablissement de l'équité à travers la révision de lois inégalitaires, injustes et défavorables à la femme.

Le Programme Paix et Gouvernance qui adresse ces problématiques à travers des actions précises coordonnera son action et la planification de ses interventions en étroite collaboration avec les Sections du BINUB et les agences des Nations-Unies dont les activités embrassent la même thématique. Il s'agit principalement des Sections ayant en charge la Réforme de la Justice, les droits de l'homme et des agences telles l'UNICEF, l'OMS, l'UNFPA et UNIFEM.

Dans sa structure même, le Programme prévoit, notamment à travers la composition de son comité de pilotage, une concertation étroite avec l'ensemble des partenaires. Dans sa mise en œuvre, le Programme restera à la fois attentif et ouvert à toute opportunité de collaboration et de synergie avec les partenaires bilatéraux, les ONGs nationales et internationales.

### **3.2. Aspects transversaux à la consolidation de la paix**

Le programme conjoint « Paix et Gouvernance » se concentre plus particulièrement sur le besoin de prendre en compte les besoins des femmes au Burundi. Ainsi, au delà des objectifs et projets spécifiquement ciblés sur les femmes, tels le renforcement des capacités des organisations féminines ou l'aide aux victimes de violences sexuelles, l'ensemble du programme repose sur un principe d'équité de genre, que ce soit au niveau des processus mis en place pour la définition de toute loi et stratégie, qui devra prendre en compte les besoins des femmes, ou au niveau des campagnes de sensibilisation sur une thématique précise, qui devront s'attacher à développer des outils et des messages adaptés.

### **3.3. Risques et stratégies d'atténuation des menaces sur la bonne exécution du Programme**

Les principaux risques pour une bonne réussite du Programme Intégré « Paix et Gouvernance » sont :

- Un affaiblissement de la volonté politique, à tous les niveaux, pour certaines des initiatives du Programme adressant des questions sensibles;
- Le manque d'engagement ferme des partenaires du Burundi pour soutenir et accompagner les autres programmes nationaux qui sont intimement liés au secteur de la paix et de la gouvernance en général ;
- L'insuffisance de ressources pour consolider les actions entreprises par le programme ;
- La faible capacité nationale d'absorption de ressources

Les stratégies pour atténuer ces menaces et réduire leur impact sont inscrites au cœur même des principes directeurs recommandés pour la mise en œuvre du programme. Cela se traduit par :

- L'encouragement de la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes aux activités du programme ;
- Un plaidoyer assidu pour la conduite et la poursuite du dialogue avec les donateurs afin qu'ils maintiennent et accroissent leur appui au Burundi ;
- La promotion de l'équité, la transparence, la participation et l'appropriation dans tout le cycle du programme

- Le ciblage minutieux et le calibrage des interventions au regard des capacités d'absorption des domaines visés

#### **4. Cadre stratégique des résultats**

Le cadre stratégique des résultats à atteindre dans le cadre du programme est présenté en annexe A.

#### **5. Structure de gestion et de coordination du programme conjoint**

Le programme conjoint "Paix et Gouvernance" est une initiative inter-agence, mise en oeuvre par le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), UNIFEM, UNICEF, UNESCO, FAO, UNFPA, et UN-Habitat. Ainsi, ce programme représente une approche intégrée au soutien que les Nations Unies apporte au Burundi dans le domaine de la gouvernance et de la consolidation de la paix.

Tel qu'il est présenté dans le cadre de résultats, le programme dans son ensemble sera mis en oeuvre selon la modalité DEX (Execution Directe). Certaines de ses composantes seront cependant exécutées selon la modalité NEX (Execution Nationale), ou par des agences des Nations Unies et des ONG.

L'accomplissement des objectifs et des résultats attendus du programme sera placé sous la responsabilité globale du Représentant Exécutif du Secrétaire Général / Coordinateur Résident / Coordinateur Humanitaire / Représentant Résident (ERSG/RC/HC/RR).

##### **Gestion et Coordination**

Le programme conjoint "Paix et Gouvernance" sera géré par un le Comité de Pilotage Gouvernance. Ce Comité sera présidé par le ERSG/RC/HC et sera composé des chefs d'agences et de sections BINUB participant au programme, des représentants des Ministères avec lesquels le Programme travaille, ainsi que des partenaires internationaux et de la société civile à titre d'observateurs. Ce Comité de Pilotage se réunira sur une base trimestrielle, ou chaque fois que son Président l'estimera nécessaire, pour étudier la performance du programme et de ses composantes et décider de la direction stratégique du programme. Le Comité de Pilotage prendra notamment les décisions nécessaires relatives à tout changement majeur à apporter au programme conjoint.

De plus, le Groupe Programme Conjoint des Nations Unies, composé des chefs d'agences présentes au Burundi et présidé par les Représentants Adjoints du PNUD et de l'UNICEF, assurera la cohérence du programme conjoint "Paix et Gouvernance" avec les projets et autres interventions des Nations Unies, explorera les opportunités de liens programmatiques entre chaque domaine, facilitera les efforts de mobilisation de fonds, et veillera à la prise en considération, par l'ensemble des interventions des Nations Unies au Burundi des questions de genre, de VIH/SIDA, et de protection de l'enfant.

Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par le Section Intégrée de Gestion de Programme Gouvernance (SIG - Gouvernance) du BINUB.

La SIG - Gouvernance, travaillant en étroite collaboration avec les organisations des Nations Unies participant au programme conjoint, sera chargée des tâches suivantes:

- La mise en oeuvre de toutes les activités dont le BINUB a la responsabilité dans le cadre du plan de travail du programme conjoint
- La coordination, au quotidien, de ces activités avec celles mises en oeuvre par les autres organisations des Nations Unies participant au programme conjoint
- La consolidation des rapports explicatifs et financiers pour soumission au Comité de Pilotage
- L'appui au Comité de Pilotage Gouvernance
- La coordination et le soutien au niveau national et global dans le domaine

La SIG Gouvernance sera composée de personnel fourni et financé par DPKO et le PNUD. Elle sera gérée comme une unité intégrée sous la responsabilité globale du ERSG/RC/HC. La gestion quotidienne sera assurée par le Directeur Gouvernance, qui sera responsable, vis à vis du ERSG/RC/HC, de la mise en oeuvre du programme conjoint et des résultats obtenus. La SIG Gouvernance inclura également un certain nombre d'experts techniques nationaux et internationaux, chargés de la mise en oeuvre d'activités spécifiques.

#### **Modalités opérationnelles de la SIG-Gouvernance**

Chaque membre de la SIG-Gouvernance travaillera sous contrat émis par l'organisation dont il dépend, afin de préserver les liens institutionnels avec les organisations participant au programme, ce qui n'exclut cependant pas les possibilités, si nécessaire, de mise à disposition inter-agence dans certains cas.

Dans le cadre de l'exécution du programme conjoint « Paix et Gouvernance », les membres de la SIG Gouvernance, quelque soit leur affiliation, seront placés sous l'autorité du Directeur Gouvernance et seront responsables, sous cette autorité, de l'accomplissement des résultats prévus dans le cadre stratégique et dans leur plan de travail individuel.

Dans le cadre de la gestion administrative des contrats, les membres financés par une organisation des Nations Unies, maintiendront une voie de reporting administratif secondaire avec leurs organisations respectives.

Afin d'assurer un fonctionnement efficace de la SIG-Gouvernance, le BINUB offrira à tout son personnel, y compris ceux financés par une organisation des Nations Unies (sur une base de remboursement des frais), les services généraux nécessaires, dont notamment les bureaux, les communications, le transport et la logistique. De plus, afin d'assurer l'intégrité et l'équité dans la gestion de la SIG Gouvernance, chaque membre de la SIG Gouvernance appartenant à une organisation des Nations Unies se verra accordé les mêmes droits et privilèges dont bénéficie le personnel de DPKO placé au sein du BINUB, y compris au niveau des responsabilités managériales et administratives. Enfin, en vue de respecter l'uniformité dans le traitement du personnel de la SIG Gouvernance, une méthodologie commune d'évaluation de la performance sera appliquée.

#### **Gestion des fonds**

Dans le cadre d'une mise en oeuvre flexible et rapide du programme conjoint, les fonds du programme seront gérés selon une combinaison de modalités (gestion parallèle, gestion canalisée et gestion groupée).

En particulier, l'exécution des fonds alloués aux activités dont la SIG Gouvernance a la responsabilité programmatique sera effectuée selon la modalité groupée et placée sous la responsabilité administrative du PNUD, jouant le rôle d'Agent de Gestion (MA). Le MA sera responsable du soutien apporté au partenaire (sous-)national dans la gestion des activités de la SIG

Gouvernance. Le MA sera responsable de décaisser en temps utile les fonds et de remettre les fournitures. Le MA assurera en outre le suivi de l'exécution avec les partenaires (sous-)nationaux, et il sera responsable de l'établissement des rapports explicatif et financier à soumettre au mécanisme de coordination du programme conjoint. Le MA pourra également s'occuper de mobiliser des ressources pour le programme conjoint, en consultation avec le gouvernement et les autres organisations du système des Nations Unies participantes. Un Mémorandum d'accord sera établi entre la SIG Gouvernance et le PNUD. Cette modalité sera également offerte aux autres organisations des Nations Unies participant participant à la mise en oeuvre du programme conjoint

#### **Modalités d'Audit**

En conformité avec les pratiques courantes, chaque organisation des Nations Unies ou section du BINUB participant à la mise en oeuvre du programme conjoint sera responsable de la conduite régulière d'audit sur les activités dont elles ont la responsabilité, et ces audits se feront dans le cadre de leurs règles et dispositions réglementaires respectives. Un protocole commun sera établi afin d'assurer l'harmonisation des exercices et faciliter leur consolidation. Le PNUD conduira également un audit, selon ses propres règles et dispositions réglementaires de ses activités de MA.

#### **Révisions au document de programme**

Deux types de revision sont envisagés dans le cadre du programme conjoint:

- Les révisions mineures à apporter au cadre de résultats stratégiques mais ne touchant pas aux lignes budgétaires ni aux produits attendus pourront être effectuées sous l'autorisation du Directeur de la SIG-Gouvernance, accompagnée d'une notification aux autres organisations participant au programme conjoint
- Les révisions majeures au programme conjoint, liées à la stratégie de mise en oeuvre, à un changement de produits attendus et/ou nécessitant une modification importante du budget, devront obtenir l'accord officiel du Comité de Pilotage du programme conjoint

#### **Suivi et Evaluation**

Le suivi du programme conjoint sera effectué tout au long de sa mise en oeuvre, qui sera évaluée sur la base du Plan Suivi et Evaluation de l'UNDAF. Les organisations des Nations Unies et les sections de gestion de programme du BINU participant à la mise en oeuvre du programme conjoint élaboreront des rapports d'information et de suivi d'avancement en coordination étroite avec l'Unité Suivi et Evaluation du BINUB.

L'évaluation de l'UNDAF inclura une analyse spécifique du degré d'intégration réalisé dans le cadre du programme conjoint et la SIG Gouvernance. Les critères d'évaluation (utilité, efficacité, efficacité, impact et pérennité) s'appliqueront à la fois aux résultats obtenus et au processus de programmation conjointe. Une attention toute particulière sera accordée aux aspects suivants :

- La capacité du programme conjoint à atteindre les résultats escomptés, notamment en termes de a) contribution immédiate et visible au processus de consolidation de la paix; b) contribution au renforcement des capacités nationales; c) renforcement des partenariats entre les différents acteurs ;

- La capacité du programme conjoint à réduire les coûts de transaction pour le gouvernement et les organisations des Nations Unies participant au programme, et à augmenter l'efficacité, en général, dans l'utilisation des ressources et la mise en oeuvre du programme ;
- Le degré de cohérence atteint par le programme conjoint en termes de a) collaboration à l'accomplissement de résultats communs entre les différents participants ; b) liens programmatiques établis avec les autres programmes conjoints ; c) prise en considération concrète des questions transversales liées au genre, au VIH/SIDA et à la protection de l'enfant.
- L'efficacité des structures de gestion et de coordination en termes de définition et répartition des responsabilités et de coordination des activités pour atteindre les résultats attendus et la capacité de la SIG à fonctionner de façon intégrée.

### **Établissement des rapports**

Le programme conjoint produira un rapport consolidé semestriel sur la mise en oeuvre des interventions. La SIG Gouvernance consolidera les rapports explicatifs et financiers de chaque participant à la mise en oeuvre du programme conjoint. Un format commun à tous les programmes conjoints sera établi et utilisé. Tous les rapports seront partagés avec les acteurs concernés à travers le Comité de Pilotage Gouvernance.

### **6. Budget**

Le budget présenté en annexe B est fondé sur les résultats et activités identifiés dans le cadre stratégique. Il indique le montant nécessaire à la réalisation des objectifs du programme, par type d'intervention.

**Annexe A:  
Cadre des Résultats du Programme  
Programme Conjoint « Paix et Gouvernance »**

Effet(s) UNDAF 1: Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouer pleinement des dividendes de la paix.					
Domaines d'appui stratégiques: Paix et Gouvernance					
Objectif spécifique 1.1: Culture démocratique développée au sein des différentes structures de représentation par le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux.					
Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs Performance	Agence Responsable	Ressources
1.1.1 : Le Parlement dispose d'outils techniques et des compétences nécessaires pour réaliser ses fonctions législatives et assurer le contrôle de l'action gouvernementale		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la finalisation du plan stratégique du Parlement 2006-2010</li> <li>- Appuyer la préparation du cadre légal et organique de la PP parlementaire</li> <li>- Appui technique à la production législative</li> <li>- Sensibiliser les parlementaires et autres acteurs sur leur rôle dans la consolidation de la Paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoptions de la Stratégie Parlementaire</li> <li>- Nombre de lois initiées par le Parlement</li> <li>- Rapports d'évaluation des besoins en renforcement de capacités disponibles</li> <li>- Contrôle semestriel de l'action gouvernementale par le Parlement</li> <li>- Proportion de lois promulguées</li> </ul>	BINUB	\$260,000
1.1.2 : Des cadres de dialogues et de concertation entre les partenaires nationaux sont développés (Gouvernement, Parlement, Elus locaux, Partis politiques, Société Civile, média)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le <u>renforcement des capacités</u> dans la mise en place <u>des mécanismes de dialogue et de concertation</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement et tenue régulière de forums, entre le gouvernement, <u>les parlementaires, les ONG, les médias, les OSC</u></li> </ul>	BINUB UNIFEM	\$2.300.00 (PBF) \$2.300.000
1.1.3. Cadres légaux, législatifs et réglementaires des OSC révisés.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'élaboration du projet de lois organisant la société civile</li> <li>- Appuyer sa publication et sa diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et adoption de la loi sur les ABSE et prise des décrets d'applications y relatifs</li> </ul>	BINUB UNESCO	\$35,000
1.1.4 : La protection et le rôle économique et social de la femme dans la communauté		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener des campagnes de sensibilisation et de formation sur les violences sexuelles et offrir de l'assistance légale aux victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de violence basée sur le genre</li> <li>- Nombre d'OSC</li> </ul>	BINUB UNIFEM	\$3.700.000 (PBF) \$3.700.000

Supprimé : les structures parlementaires et gouvernementales

Supprimé : entre les partis politiques

Supprimé : d'espaces

Supprimé : démocratiques de rencontres et d'échanges

Supprimé : et la presse

Supprimé : et entre la presse et

<b>Effet(s) UNDAF 1 :</b> Les populations participent efficacement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouir pleinement des dividendes de la paix.					
<b>Domaines d'appui stratégiques: Paix et Gouvernance</b>					
<b>Objectif spécifique 1.2: Une Administration publique plus transparente, décentralisée avec une efficacité améliorée et une accessibilité des services publics accrue.</b>					
Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressources
1.2.1 : Un plan stratégique de réforme de l'administration publique est développé		<p>Appuyer une étude diagnostique des missions et des structures de l'administration publique</p> <p>Appuyer l'élaboration d'une méthodologie de préparation et de déploiement du plan stratégique de la réforme</p> <p>Mise en place d'un cadre de suivi de l'action de l'administration publique et tenue annuelle d'une conférence nationale de l'administration publique</p>	<p>Les recommandations de l'étude diagnostique sont adoptées</p> <p>La méthodologie est disponible</p> <p>Le projet de plan stratégique est validé</p>	BINUB	\$370,000
1.2.2 : Un plan d'action pour la professionnalisation de la Fonction publique est formulé et une délimitation entre les fonctions techniques et celles politiques est clarifiée et adoptée à tous les niveaux y compris au plan local		<p>Appuyer une étude diagnostique et l'élaboration du projet de loi organique portant définition et distinction entre fonctions techniques et fonctions politiques dans l'administration centrale et locale</p> <p>Menner une campagne de sensibilisation et d'information au niveau local</p> <p>Appuyer des rencontres périodiques entre les élus et les administrations centrales et déconcentrées</p> <p>Elaborer et diffuser le guide de l' élu local et le code de conduite de l'agent public</p> <p>Organiser les sessions de formation aux techniques</p>	<p>L'étude diagnostique est disponible</p> <p>L'avant projet de loi est disponible</p> <p>Norme et régularité de réunions appuyées</p> <p>Des cadres de collaboration entre élus nationaux, élus locaux, et agents des services centraux et déconcentrés sont formalisés</p> <p>Disponibilité du guide et nombre d'exemplaire distribués</p>	BINUB	\$4,000,000 (SPBF) 4,000,000
1.2.3. La loi anti-corruption est			<p>Nombre de stages organisés et nombre d'administrations</p>	BINUB	\$1,700,000 (PBF)

appliquée et la Brigade spéciale anti corruption est opérationnelle.		d'investigation Organiser des stages invariants dans les différentes régions financières pour les agents de contrôle Assurer l'équipement de la Brigade spéciale Mener une campagne de sensibilisation auprès des citoyens	concernées Nombres d'agents assermentés formés et redéployés Le Commissariat Général et les 4 commissariats régionaux sont équipés en moyens de déplacement, en matériel de bureau et en logistique de communication	\$1.500.000
1.2.4 : Plans locaux de consolidation de la paix et de relance socio-économique formulés		Appuyer l'élaboration des plans locaux sur la base d'un plan type vulgarisé Former les comités locaux de bonne gouvernance à la confection et à la mise en œuvre de plans de développement	Disponible, compréhension et diffusion du plan type Nombre d'élus locaux formés à la confection et à la mise en œuvre des plans	\$750.000

<b>Effet(s) UNDAF :</b> Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouer pleinement des dividendes de la paix.					
<b>Domaines d'appui stratégiques:</b> Paix et Gouvernance					
<b>Objectif spécifique 1.3:</b> Les institutions d'information, de communication et d'éducation communautaire font la promotion de la culture de la paix auprès de la population.					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Cibles (2007)</b>	<b>Activités Indicatives</b>	<b>Indicateurs de Performance</b>	<b>Agence Responsable</b>	<b>Ressources</b>
1.3.1 : Cadres légaux et réglementaires des médias améliorés		-Appuyer la production en nombre suffisant et la distribution des cadres légaux et réglementaires auprès de tous les acteurs du domaine -Appuyer les formations périodiques sur l'éthique et la déontologie dans l'exercice du métier de journaliste	Nombre de textes actualisés et distribués Nombre de formations et réorientations des bénéficiaires selon les différents organes de presse et entre ceux du privé et du public Adoption et application de la carte de presse et large diffusion de la loi sur les médias Amélioration du « rating » de liberté de la presse au Burundi Qualité des produits de la	BINUB UNESCO	\$75.000

<p>1.3.2 : Les capacités du Conseil National de la Communication et de l'Observatoire des médias sont renforcées</p>		<p>- Appuyer l'équipement du CNC - Appuyer le CNC dans la production de manuels hebdomadaires sur les divers organes de presse et du bulletin CNC - Former et soutenir les membres de l'Observatoire (formations, équipement)</p>	<p>pressé Régularité et qualité des la production des manuels réalisés Régularité de la parution du bulletin Capacité de l'Observatoire à assumer ses fonctions</p>	<p>BINUB</p>	<p>\$200.000</p>
<p>1.3.3. La Capacité professionnelle des médias est renforcée.</p>		<p>- Appuyer des formations thématiques régulières pour les agents de Presses et les journalistes - Appuyer une étude sur la problématique de la formation des professionnels des médias au Burundi - Appuyer l'élaboration du projet de loi sur la création d'une école de journalisme</p>	<p>Conformité des recrutements de journalistes à des règles strictes de qualification et d'expérience Disponibilité de l'étude et des recommandations Disponibilité de l'avant projet de loi</p>	<p>BINUB UNESCO</p>	<p>\$90.000</p>
<p>1.3.4 : Des Programmes d'éducation communautaire de promotion de la cohésion sociale sont produits, intégrés dans les curricula scolaires et académiques et diffusés par les médias de proximité</p>		<p>Appuyer les OSC dans la vulgarisation d'une culture de paix tirée de l'histoire du Burundi Appuyer la révision des manuels scolaire et l'introduction de valeurs positives de paix et de tolérance dans les curricula Appuyer la production de documents audiovisuels, émissions radio et de pièces de théâtre magnifiant la paix et la collaboration pacifique</p>	<p>Nombre de programmes disponibles Nombre d'émissions produites et diffusées Nombre de formations organisées et de personnes formées Nombre de curricula intégrant les programmes d'éducation communautaire</p>	<p>BINUB, UNESCO</p>	<p>\$450.000</p>

Effet(s) UNDAF :					
Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouir pleinement des dividendes de la paix.					
Domaines d'appui stratégiques: Gouvernance économique					
Objectif spécifique 1.4: Capacités nationales renforcées en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide					
Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressourcés
1.4.1. Le CNCA dispose des outils nécessaires afin d'améliorer disponibilité, la qualité et l'organisation de l'information sur l'aide et soutient efficacement les mécanismes de consultation fonctionnels mis en place en vue de mobiliser l'aide internationale et d'améliorer son alignement derrière les priorités du Gouvernement.		<p>Appuyer la coordination interne au gouvernement de l'ensemble des structures porteuses de la mobilisation et de la gestion de l'aide.</p> <p>- Appuyer l'établissement de clusters regroupant les bailleurs et les ministères par grand axe d'intervention.</p> <p>- Appuyer l'équipement du CNCA en logiciels appropriés</p> <p>- Appuyer la formation des cadres du CNCA sur les logiciels de reporting sur l'aide</p>	<p>Mise en place d'une coordination interne au gouvernement, CNCA, REFECS, Mini Plan Finance pour un monitoring régulier des flux et des affectations des ressources extérieures.</p> <p>Constitution et tenue régulière des groupes thématiques composés de représentants des bailleurs et des structures gouvernementales.</p> <p>Livraison et installation des équipements et les logiciels.</p> <p>Degré d'appropriation des logiciels de tracking et de reporting par les cadres du CNCA.</p>	BINUB	\$150.000 (PBF : \$150.000)
1.4.2 : Le CNCA a la capacité d'appuyer le Gouvernement dans son travail de planification stratégique		Appuyer techniquement la production des notes internes	<p>Qualité et utilisation par le Deuxième Vice Présidence et les administrations des notes internes et de statistiques sur la physiologie de l'aide publique au Burundi</p>	BINUB	\$25.000
1.4.3 La capacité du Gouvernement est renforcée pour la mise en œuvre du CSLP et la prise en compte des OMDs dans la planification du Développement		<p>Appuyer l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités critiques identifiées pour une conduite à bon port du CSLP</p> <p>Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de développement statistique</p> <p>Appuyer la finalisation de l'aide prospective et la prise</p>	<p>Disponibilité du plan national de renforcement des capacités à la connaissance des partenaires.</p> <p>Degré de cohérence entre la vision nationale 2025 et le contenu des plans et programmes de développement</p>	BINUB	\$400.000

<p>1.4.4 : En fin 2008 les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat sont disponibles</p>		<p>en compte de ses conclusions dans la planification des DMED.</p>	<p>Finalisation du montage financier et technique du recensement</p> <p>Degré d'appropriation et de maîtrise pour l'équipe nationale de la méthodologie du recensement</p>	<p>UNFPFA UNICEF</p>	<p>\$600.000</p>
<p>1.4.5 : La mise à jour de la base de données socio-économique « Burundi-Info » est assurée via un mécanisme régulier et son utilisation est généralisée</p>		<p>Appuyer l'organisation de consultations périodiques entre les principaux contributeurs au financement du recensement</p> <p>Appuyer le montage méthodologique et la formation des équipes techniques de conduite du recensement</p> <p>Appuyer la production des données alimentant la base</p> <p>Appuyer la mise en place d'un mécanisme d'actualisation permanente de la base</p> <p>Appuyer la diffusion de la base à tous les utilisateurs potentiels</p>	<p>Capacité des points focaux dans chaque structure devant fournir des données à la base</p> <p>Degré d'actualisation et d'accessibilité de la base de données</p>	<p>UNICEF FAO UNFPFA</p>	<p>\$325.000</p>

**Effet(s) UNDAF :**

Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouir pleinement des dividendes de la paix.

**Domaines d'appui stratégiques:** Gouvernance économique

**Objectif spécifique 1.5:** Cadre institutionnel permettant un accès équitable des populations à la terre et aux autres facteurs de production

ACCU

Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressources
1.5.1 : La Commission Nationale Terre et autres Biens est fonctionnelle		<p>Appuyer l'installation des démentremments provinciaux et communaux de la commission</p> <p>Appuyer la réflexion sur les critères, modalités et niveaux de dédommagements devant clore les litiges attachés</p> <p>Appuyer le recensement des cas de litiges et des plaintes déjà introduites au niveau des juridictions ordinaires</p>	<p>Fonctionnalité des bureaux de la commission et de ses démentremments</p> <p>Qualité de la formation des commissaires de l'analyse des premiers dossiers de litiges</p> <p>Application concrète des décisions d'arbitrages</p> <p>Disponibilité et qualité de l'étude et des propositions de mise en place d'un fonds d'indemnisation et de dédommagement pour examen par le gouvernement</p> <p>Qualité de l'analyse fournie par les études préliminaires</p>	BINUB UNESCO	\$1.600.000 (PBF) \$1.600.000
1.5.2 Une stratégie d'aménagement de territoire est élaborée et adoptée		<p>Soutenir la conduite d'études préliminaires</p> <p>Appuyer l'organisation d'un processus consultatif</p>	<p>Degré de participation des acteurs nationaux à la définition de la stratégie</p>	BINUB UNHABITAT	\$50.000
1.5.3 : La loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités est adoptée et largement diffusée		<p>Appuyer la finalisation de la traduction en Kirundi</p> <p>Appuyer l'élaboration des textes d'application</p> <p>Appuyer la publication et la distribution du texte de loi adopté et des décrets d'application</p>	<p>Disponibilité et degré d'accès d'une version Kirundi du texte</p> <p>Élaboration et traduction des textes d'application</p> <p>Reproduction, distribution et vulgarisation de la loi ainsi que ses décrets d'application</p>	BINUB UNIFEM	\$160.000

**Annexe A:  
Cadre des Résultats du Programme  
Programme Conjoint « Paix et Gouvernance »**

<b>Effet(s) UNDAF 1:</b> Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouer pleinement des dividendes de la paix.					
<b>Domaines d'appui stratégiques:</b> Paix et Gouvernance					
<b>Objectif spécifique 1.1:</b> Culture démocratique développée au sein des différentes structures de représentation par le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux.					
<b>Résultats attendus</b>	<b>Cibles (2007)</b>	<b>Activités Indicatives</b>	<b>Indicateurs de Performance</b>	<b>Agence Responsable</b>	<b>Ressources</b>
1.1.1 : Le Parlement dispose d'outils techniques et des compétences nécessaires pour réaliser ses fonctions législatives et assurer le contrôle de l'action gouvernementale		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la finalisation du plan stratégique du Parlement 2006-2010</li> <li>- Appuyer la préparation du cadre légal et organique de la FP parlementaire</li> <li>- Appui technique à la production législative</li> <li>- Sensibiliser les parlementaires et autres acteurs sur leur rôle dans la consolidation de la Paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoptions de la Stratégie Parlementaire</li> <li>- Nombre de lois initiées par le Parlement</li> <li>- Rapports d'évaluation des besoins en renforcement de capacités disponibles</li> <li>- Cumul semestriel de l'action gouvernementale par le Parlement</li> <li>- Proportion de lois promulguées</li> </ul>	BINUB	\$260.000
1.1.2 : Des cadres de dialogues et de concertation entre les partenaires nationaux sont développés (Gouvernement, Parlement, Elus locaux, Partis politiques, Société Civile, média)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le Parlement et le Gouvernement dans la mise en place de mécanismes de dialogue et de concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement et tenue régulière de forums, entre le gouvernement, le Parlement, les Partis politiques, la Société et les OSC</li> </ul>	BINUB UNIFEM	\$2.300.000 (PBF : \$2.300.000)
1.1.3 : Cadres légaux, législatifs et réglementaires des OSC révisés.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'élaboration du projet de lois organisant la société civile</li> <li>- Appuyer sa publication et sa diffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et adoption de la loi sur les ABISL et prise des décrets d'applications y relatifs</li> </ul>	BINUB UNESCO	\$35.000
1.1.4 : La protection et le rôle économique et social de la femme dans la communauté		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Menor des campagnes de sensibilisation et de formation sur les violences sexuelles et offrir de l'assistance légale aux victimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de violence basée sur le genre</li> <li>- Nombre d'OSC</li> </ul>	BINUB UNIFEM	\$3.700.000 (PBF : \$3.700.000)

**Supprimé :** les structures parlementaires et gouvernementales

**Supprimé :** entre les partis politiques

**Supprimé :** d'espaces

**Supprimé :** démonstrations de rencontres et d'échanges

**Supprimé :** et la presse

**Supprimé :** et entre la presse et

<p>sont renforcées notamment à travers la mise en œuvre de la résolution 1325</p>		<p>Organiser des formations pluri-annuelles pour les cadres des OSC féminines dans les domaines suivants :          leadership, gestion des associations, plaidoyer, gestion et évaluation des projets.</p>	<p>beneficiaires des différentes formations</p>		
---	--	---	---	--	--

**Effet(s) UNDAF 1 :**

Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de faire pleinement des dividendes de la paix.

**Domaines d'appui stratégiques: Paix et Gouvernance**

**Objectif spécifique 1.2:** Une Administration publique plus transparente, décentralisée avec une efficacité améliorée et une accessibilité des services publics accrue.

Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressources
1.2.1 : Un plan stratégique de réforme de l'administration publique est développé		Appuyer une étude diagnostique des missions et des structures de l'administration publique Appuyer l'élaboration d'une méthodologie de préparations et de déploiement du plan stratégique de la réforme Mise en place d'un cadre de suivi de l'action de l'administration publique et tenue annuelle d'une conférence nationale de l'administration publique	Les recommandations de l'étude diagnostique sont adaptées. La méthodologie est disponible Le projet de plan stratégique est valide	BINUB	\$370.000
1.2.2 : Un plan d'action pour la professionnalisation de la Fonction publique est formulé et une délimitation entre les fonctions techniques et celles politiques est clarifiée et adoptée à tous les niveaux y compris au plan local		Appuyer une étude diagnostique et l'élaboration du projet de loi organique portant délimitation et distinction entre fonctions techniques et fonctions politiques dans l'administration centrale et locale Mener une campagne de sensibilisation et d'information au niveau local Appuyer des rencontres périodiques entre les élus et les administrations centrales et décentralisées Élaborer et diffuser le guide de l'elu local et le code de conduite de l'agent public Organiser les sessions de formation aux techniques	L'étude diagnostique est disponible L'avant projet de loi est disponible Nombre et régularité de réunions appuyées Des cadres de collaboration entre élus nationaux, élus locaux, et agents des services centraux et décentralisés sont formalisés Disponibilité du guide et nombre d'exemplaire distribution	BINUB	\$4.000.000 (SPBF 4.000.000)
1.2.3. La loi anti-corruption est			Nombre de stages organisés et nombre d'administrations	BINUB	\$1.700.000 (PPF)

appliquée et la Brigade spéciale anti corruption est opérationnelle.		d'investigation Organiser des stages tournants dans les différentes régions financières pour les agents de contrôle Assurer l'équipement de la Brigade spéciale Mener une campagne de sensibilisation auprès des citoyens	concernées Nombres d'agents assignés formés et déployés Le Commissariat Général et les 4 commissariats régionaux sont équipés en moyens de déplacement, en matériel de bureau et en logistique de communication	\$1.500.000)
1.2.4 : Plans locaux de consolidation de la paix et de relance socio-économique formulés		Appuyer l'élaboration des plans locaux sur la base d'un plan type vulgarisé Former les comités locaux de bonne gouvernance à la confection et à la mise en œuvre de plans de développement	Disponibilité, compréhension et diffusion du plan type Nombre d'élus locaux formés à la confection et à la mise en œuvre des plans	\$750.000

**Effet(s) UNDAF :**

Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouer pleinement des dividendes de la paix.

**Domaines d'appui stratégiques:** Paix et Gouvernance

**Objectif spécifique 1.3:** Les institutions d'information, de communication et d'éducation communautaire font la promotion de la culture de la paix auprès de la population.

Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressources
1.3.1 : Cadres légaux et réglementaires des médias améliorés		-Appuyer la production en nombre suffisant et la distribution des cadres légaux et réglementaires auprès de tous les acteurs du domaine -Appuyer les formations périodiques sur l'éthique et la déontologie dans l'exercice du métier de journaliste	Nombre de textes actualisés et distribués Nombre de formations et répartition des bénéficiaires selon les différents organes de presse et entre ceux du privé et du public Adoption et application de de la carte de presse et large diffusion de la loi sur les médias Amélioration du « rating » de liberté de la presse au Burundi Qualité des produits de la	BINUB UNESCO	\$75.000

<p>1.3.2 : Les capacités du Conseil National de la Communication et de l'Observatoire des médias sont renforcées</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'équipement du CNC</li> <li>- Appuyer le CNC dans la production de newsletters hebdomadaires sur les divers organes de presse et du bulletin CNC</li> <li>- Former et soutenir les membres de l'Observatoire (formations, équipement)</li> </ul>	<p>presse</p> <p>Régularité et qualité des la production des newsletters réalisées</p> <p>Régularité de la parution du bulletin</p> <p>Capacité de l'Observatoire à assumer ses fonctions</p>	<p>BINUB</p>	<p>\$200.000</p>
<p>1.3.3. La Capacité professionnelle des médias est renforcée.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer des formations thématiques régulières pour les agents de Presses et les journalistes</li> <li>- Appuyer une étude sur la problématique de la formation des professionnels des médias au Burundi</li> <li>- Appuyer l'élaboration du projet de loi sur la création d'une école de journalisme</li> </ul>	<p>Conformité des recrutements de journalistes à des règles strictes de qualification et d'expérience</p> <p>Disponibilité de l'étude et des recommandations</p> <p>Disponibilité de l'avant projet de loi</p>	<p>BINUB UNESCO</p>	<p>\$90.000</p>
<p>1.3.4 : Des Programmes d'éducation communautaire de promotion de la cohésion sociale sont produits, intégrés dans les curricula scolaires et académiques et diffusés par les médias de proximité</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les OSC dans la vulgarisation d'une culture de paix tirée de l'histoire du Burundi</li> <li>- Appuyer la révision des manuels scolaires et l'intégration de valeurs positives de paix et de tolérance dans les curricula</li> <li>- Appuyer la production de documentaires, d'émissions radio et de pièces de théâtre magnifiant la paix et la collaboration pacifique</li> </ul>	<p>Nombre de programmes disponibles</p> <p>Nombre d'émissions produites et diffusées</p> <p>Nombre de formations organisées et de personnes formées</p> <p>Nombre de curricula intégrant les programmes d'éducation communautaire</p>	<p>BINUB, UNESCO</p>	<p>\$450.000</p>

Effet(s) UNDAF :					
Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouer pleinement des dividendes de la paix.					
Domaines d'appui stratégiques: Gouvernance économique :					
Objectif spécifique 1.4: Capacités nationales renforcées en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide					
Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressources
1.4.1. Le CNCA dispose des outils nécessaires afin d'améliorer disponibilité, la qualité et l'organisation de l'information sur l'aide et soutient efficacement les mécanismes de consultation fonctionnels mis en place en vue de mobiliser l'aide internationale et d'améliorer son alignement derrière les priorités du Gouvernement.		<p>Appuyer la coordination interne au gouvernement de l'ensemble des structures partie prenante de la mobilisation et de la gestion de l'aide</p> <p>- Appuyer l'établissement de clusters regroupant les bailleurs et les ministères par grand axe d'intervention.</p> <p>- Appuyer l'équipement du CNCA en logiciels appropriés</p> <p>- Appuyer la formation des cadres du CNCA sur les logiciels de reporting sur l'aide</p>	<p>Mise en place d'une coordination interne au gouvernement CNCA, REFFES, Mini Plan Financé pour un monitoring régulier des flux et des affectations des ressources extérieures</p> <p>Constitution et tenue régulière des groupes thématiques composés de représentants des bailleurs et des structures gouvernementales</p> <p>Livraison et installation des équipements et les logiciels</p> <p>Degré d'appropriation des les logiciels de tracking et de reporting par les cadres du CNCA</p>	BINUB	\$150.000 (PBF) \$130.000
1.4.2 : Le CNCA a la capacité d'appuyer le Gouvernement dans son travail de planification stratégique		Appuyer techniquement la production des notes internes	<p>Qualité et utilisation par la Deuxième Vice Présidence et les administrations des notes internes et de stratégiques sur la physionomie de l'aide publique au Bénin</p>	BINUB	\$25.000
1.4.3 La capacité du Gouvernement est renforcée pour la mise en œuvre du CSLP et la prise en compte des OMDs dans la planification du Développement		<p>Appuyer l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités critiques identifiées pour une conduite à bon port du CSLP</p> <p>Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de développement statistique</p> <p>Appuyer la finalisation de l'étude prospective et la prise</p>	<p>Disponibilité du plan national de renforcement des capacités à la connaissance des parties prenantes</p> <p>Degré de cohérence entre la vision nationale 2025 et le contenu des plans et programmes de développement</p>	BINUB	\$400.000

<p>1.4.4 : En fin 2008 les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat sont disponibles</p>		<p>en compte de ses conclusions dans la planification des OMDs</p>	<p>Finalisation du montage financier et technique du recensement</p> <p>Degré d'appropriation et de maîtrise par l'équipe nationale de la méthodologie du recensement</p>	<p>UNFPA UNICEF</p>	<p>\$600.000</p>
<p>1.4.5 : La mise à jour de la base de données socio-économique « Burundi-Info » est assurée via un mécanisme régulier et son utilisation est généralisée</p>		<p>Appuyer l'organisation de concertations périodiques entre les principaux contributeurs au financement du recensement</p> <p>Appuyer le renforcement méthodologique et la formation des équipes techniques de conduite du recensement</p> <p>Appuyer la production des données alimentant la base</p> <p>Appuyer la mise en place d'un mécanisme d'actualisation permanente de la base</p> <p>Appuyer la diffusion de la base à tous les utilisateurs potentiels</p>	<p>Capacité des points focaux dans chaque structure devant fournir des données à la base</p> <p>Degré d'actualisation et d'accessibilité de la base de données</p>	<p>UNICEF FAO UNFPA</p>	<p>\$325.000</p>

Effet(s) UNDAF :					
Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouir pleinement des dividendes de la paix.					
Domaines d'appui stratégiques: Gouvernance économique					
Objectif spécifique 1.5: Cadre institutionnel permettant un accès équitable des populations à la terre et aux autres facteurs de production					
ACCES					
Résultats attendus	Cibles (2007)	Activités Indicatives	Indicateurs de Performance	Agence Responsable	Ressources
1.5.1 : La Commission Nationale Terre et autres Biens est fonctionnelle		Appuyer l'installation des délégués provinciaux et communaux de la commission Appuyer la réflexion sur les critères, modalités et niveaux de délégués devant clore les litiges touchés Appuyer le recensement des cas de litiges et des plémas déjà introduites au niveau des juridictions ordinaires	Fonctionnalité des bureaux de la commission et de ses délégués Qualité de la formation des commissaires de l'analyse des premiers dossiers de litiges Application concrète des décisions d'arbitrages Disponibilité et qualité de l'étude et des propositions de mise en place d'un fonds d'indemnisation et de dédommagement pour examen par le gouvernement	BINUB UNESCO	\$1.600.000 (PBF) \$1.000.000
1.5.2 Une stratégie d'aménagement de territoire est élaborée et adoptée		Soutenir la conduite d'études préliminaires Appuyer l'organisation d'un processus consultatif	Qualité de l'analyse fournie par les études préliminaires Degré de participation des acteurs nationaux à la définition de la stratégie	BINUB UNHABITAT	\$50.000
1.5.3 : La loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités est adoptée et largement diffusée		Appuyer la finalisation de la traduction en Kinyasi Appuyer l'élaboration des textes d'application Appuyer la publication et la distribution du texte de loi adopté et des décrets d'application	Disponibilité et degré d'accès d'une version Kinyasi du texte Elaboration et traduction des textes d'application Reproduction, distribution et vulgarisation de la loi ainsi que ses décrets d'application	BINUB UNIFEM	\$160.000

**Annexe B**  
**Programme Conjoint Paix et Gouvernance**  
**BUDGET**

<b>Effet(s) UNDAF 1: Les populations participent effectivement au processus de décisions politiques et économiques les concernant et leur permettant de jouir pleinement des dividendes de la paix.</b>						
<b>Objectif spécifique 1.1 : Culture démocratique développée au sein des différents instruments de représentation par le renforcement du cadre institutionnel et la mise en place de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux.</b>						
<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités prévues</b>	<b>Type de dépenses</b>	<b>Ressources disponibles</b>	<b>Ressources à mobiliser</b>	<b>TOTAL (SUS)</b>	
1.1.1 : Le Parlement dispose d'outils techniques et des compétences nécessaires pour réaliser ses fonctions législatives et assurer le contrôle de l'action gouvernementale (BINUB)	1.1.1.1	-Appuyer la finalisation du plan stratégique du Parlement 2006-2010	-	10.000	10.000	
	1.1.1.2	-Appuyer la préparation du cadre légal et organique de la FP parlementaire	-	15.000	15.000	
	1.1.1.3	-Appui technique à la production législative			135.000	135.000
	1.1.1.4	- Sensibiliser les parlementaires et autres acteurs sur leur rôle dans la consolidation de la Paix			100.000	100.000
		<b>SUBTOTAL 1.1.1</b>		260.000	260.000	
1.1.2 : Des cadres de dialogues entre les partenaires nationaux sont développés (Gouvernement, Parlement, Elus locaux, Partis politiques, Société Civile, média)	1.1.2.1	Appuyer le Parlement et le gouvernement dans la mise en place de structures de dialogue et de concertations		2.300.000	2.300.000	
			<b>SUBTOTAL 1.1.2</b>		2.300.000	2.300.000

1.1.3. Cadres Légaux, législatifs et réglementaires des OSC révisés.	1.1.3.1	Appuyer l'élaboration du projet de lois organisant la société civile Appuyer sa publication et sa diffusion		35.000	35.000
			<b>SUBTOTAL 1.1.3</b>	35.000	35.000
1.1.4 : La protection et le rôle économique et social de la femme dans la communauté sont renforcées notamment à travers la mise en œuvre de la résolution 1325	1.1.4.1	Mener des campagnes de sensibilisation et de formation sur les violences sexuelles et offrir de l'assistance légale aux victimes		1.700.000	1.700.000
	1.1.4.2	Organiser des formations pluri annuelles pour les cadres des OSC féminines dans les domaines suivants : leadership, gestion des associations, plaidoyer, gestion et évaluation des projets.		2.000.000	2.000.000
			<b>SUBTOTAL 1.1.4</b>	3.700.000	3.700.000
			<b>TOTAL OBJ 1.1</b>	6.295.000	6.295.000

**Objectif spécifique 1.2: Une Administration publique plus transparente, décentralisée avec une efficacité améliorée et une accessibilité des services publics accrue.**

Résultats attendus	Activités prévues	Type de dépenses	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser	TOTAL (\$US)
1.2.1 : Un plan stratégique de réforme de l'administration publique est développé	Appuyer une étude diagnostique des missions et des structures de l'administration publique			150.000	150.000

	1.2.1.2	Appuyer l'élaboration d'une méthodologie de préparation et de déploiement du plan stratégique de la réforme			20.000	20.000
	1.2.1.3	Mise en place d'un cadre de suivi de l'action de l'administration publique			200.000	200.000
			<b>SUBTOTAL 1.2.1</b>		370.000	370.000
1.2.2 : Un plan d'action pour la professionnalisation de la Fonction publique est formulé et une délimitation entre les fonctions techniques et celles politiques est clarifiée et adoptée à tous les niveaux y compris au plan local	1.2.2.1	Appuyer une Etude diagnostique et l'élaboration du projet de loi organique portant définition et distinction entre fonctions techniques et fonctions politiques dans l'administration centrale et locale			100.000	100.000
	1.2.2.2	Mener une campagne de sensibilisation et d'information au niveau local			500.000	500.000
	1.2.2.3	Appuyer des rencontres périodiques entre les élus et les administrations centrales et déconcentrées			3.000.000	3.000.000
	1.2.2.4	Elaborer et diffuser le guide de l' élu local et le code de conduite de l'agent public			400.000	400.000
			<b>SUBTOTAL 1.2.2</b>		4.000.000	4.000.000
1.2.3. La loi anti-corruption est appliquée et la Brigade spéciale anti corruption est opérationnelle.	1.2.3.1	Organiser les sessions de formation aux techniques d'investigation			250.000	250.000
	1.2.3.2	Organiser des stages tournants dans les différentes régies financières pour les agents de contrôle			100.000	100.000
	1.2.3.3	Assurer l'équipement de la Brigade spéciale			950.000	950.000

	1.2.3.4	Mener une campagne de sensibilisation auprès des citoyens						400.000		400.000
										3.700.000
										<b>SUBTOTAL 1.2.3</b>
1.2.4 : Plans locaux de consolidation de la paix et de relance socio-économique formulés	1.2.4.1	Appuyer l'élaboration des plans locaux sur la base d'un plan type vulgarisé						500.000		500.000
	1.2.4.2	Former les comités locaux de bonne gouvernance à la confection et à la mise en œuvre de plans de développement en rapport avec les élus locaux						250.000		250.000
										<b>SUBTOTAL 1.2.4</b>
										750.000
										<b>TOTAL OBJ. 1.2</b>
										8.820.000
<b>Objectif spécifique 1.3 : Les institutions d'information, de communication et d'éducation communautaire font la promotion de la culture de la Paix média auprès de la population</b>										
<b>Résultats attendus</b>		<b>Activités prévues</b>		<b>Type de dépenses</b>		<b>Ressources disponibles</b>		<b>Ressources à mobiliser</b>		<b>TOTAL (SUS)</b>
1.3.1 : Cadres légaux et réglementaires des média améliorés	1.3.1.1	Appuyer la production en nombre suffisant et la distribution des cadres légaux et réglementaires auprès de tous les acteurs du domaine						50.000		50.000
	1.3.1.2	Appuyer les formations périodiques sur l'éthique et la déontologie dans l'exercice du métier de journaliste						25.000		25.000



1.3.4 : Des Programmes d'éducation communautaire de promotion de la cohésion sociale sont produits, intégrés dans les curricula scolaires et académiques et diffusés par les médias de proximité	1.3.4.1	Appuyer les OSC dans la vulgarisation d'une culture de paix tirée de l'histoire du Burundi		250.000	250.000
	1.3.4.2	Appuyer la révision des manuels scolaire et l'introduction de valeurs positives de paix et de tolérance dans les curricula		100.000	100.000
	1.3.4.3	Appuyer la production de documentaires, d'émissions radio et de pièces de théâtre magnifiant la paix et la cohabitation pacifique		100.000	100.000
	<b>SUBTOTAL 1.3.4</b>			<b>450.000</b>	<b>450.000</b>
	<b>TOTAL OBJ. 1.3</b>			<b>815.000</b>	<b>815.000</b>

**Objectif spécifique 1.4 : Capacités nationales renforcées en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide**

Résultats attendus	Activités prévues	Type de dépenses	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser	TOTAL (SUS)
1.4.1. Le CNCA dispose des outils nécessaires afin d'améliorer disponibilité, la qualité et l'organisation de l'information sur l'aide et soutient efficacement les mécanismes de consultation	1.4.1.1	Appuyer la coordination interne au gouvernement de l'ensemble des structures partie prenante de la mobilisation et de la gestion de l'aide		50.000	50.000
	1.4.1.2	Appuyer l'établissement de clusters regroupant les bailleurs et les ministères par grand axe d'intervention			

fonctionnels mis en place en vue de mobiliser l'aide internationale et d'améliorer son alignement derrière les priorités du Gouvernement.	1.4.1.3	Appuyer l'équipement du CNCA en logiciels appropriés			50.000	50.000
	1.4.1.4	Appuyer la formation des cadres du CNCA sur les logiciels de reportage sur l'aide			50.000	50.000
			<b>SUBTOTAL 1.4.1</b>		150.000	150.000
1.4.2 : Le CNCA a la capacité d'appuyer le Gouvernement dans son travail de planification stratégique	1.4.4.1	Appuyer techniquement la production des notes internes			25.000	25.000
			<b>SUBTOTAL 1.4.2</b>		25.000	25.000
1.4.3 La capacité du Gouvernement est renforcée pour la mise en œuvre du CSLP et la prise en compte des OMDs dans la planification du Développement	1.4.3.1	Appuyer l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités critiques identifiées pour une conduite à bon port du CSLP			50.000	50.000
	1.4.3.2	Appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de développement statistique			100.000	100.000
	1.4.5.3	Appuyer la finalisation de l'étude prospective et la prise en compte de ses conclusions dans la planification des OMDs			250.000	250.000

				<b>SUBTOTAL 1.4.3</b>		400.000	400.000
1.4.4 : En fin 2008 les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat sont disponibles	1.4.4.1	Appuyer l'organisation de concertations périodiques entre les principaux contributeurs au financement du recensement				150.000	150.000
	1.4.4.2	Appuyer le montage méthodologique et la formation des équipes techniques de conduite du recensement				450.000	450.000
				<b>SUBTOTAL 1.4.4</b>		600.000	600.000
1.4.5 : La mise à jour de la base de données socio-économique « Burundi-Info » est assurée via un mécanisme régulier et son utilisation est généralisée	1.4.5.1	Appuyer la production des données alimentant la base				250.000	250.000
	1.4.5.2	Appuyer la mise en place d'un mécanisme d'actualisation permanente de la base				25.000	50.000
	1.4.5.3	Appuyer la diffusion de la base à tous les utilisateurs potentiels				25.000	25.000
				<b>SUBTOTAL 1.4.5</b>		325.000	325.000
				<b>TOTAL OBJ.1.4</b>		1.500.000	1.500.000

**Objectif spécifique 1.5 :** Cadre institutionnel permettant un accès équitable des populations à la terre et aux autres facteurs de production accru

Résultats attendus	Activités prévues	Type de dépenses	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser	TOTAL (SUS)
1.5.1 : La Commission Nationale Terre et autres Biens est fonctionnelle	1.5.1.1	Appuyer l'installation des démembrements provinciaux et communaux de la commission		1.360.000	1.360.000
	1.5.1.2	Appuyer la réflexion sur les critères, modalités et niveaux de dédommagements devant clore les litiges tranchés		40.000	40.000
	1.5.1.3	Appuyer le recensement des cas de litiges et des plaintes déjà introduites au niveau des juridictions ordinaires		200.000	200.000
		<b>SUBTOTAL 1.5.1</b>		1.600.000	1.600.000
1.5.2 Une stratégie d'aménagement de territoire est élaborée et adoptée	1.5.2.1	Soutenir la conduite d'études préliminaire		30.000	30.000
	1.5.2.2	Appuyer l'organisation d'un processus consultatif		20.000	20.000
		<b>SUBTOTAL 1.5.2</b>		50.000	50.000

1.5.3 : La loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités est adoptée	1.5.3.1	Appuyer la finalisation de la traduction en Kirundi			10.000	10.000
	1.5.2.1	Appuyer l'élaboration des textes d'application			20.000	20.000
	1.5.2.2	Appuyer la publication et la distribution du texte de loi adopté et des décrets d'application			130.000	130.000
			<b>SUBTOTAL 1.5.3</b>		160.000	160.000
			<b>TOTAL OBJ.1.5</b>		1.810.000	1.810.000
			<b>TOTAL EFFET-UNDAF 1</b>		19.380.000	19.380.000